



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



21024615

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division de Charleroi

15 FEV, 2021

Le Greffier
Greffé

N° d'entreprise : 0401 665 419

Nom

(en entier) : ATELIERS EMILE MEURICE

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Rue du Pays-Bas 50 - 6061 Montignies-sur-Sambre

Objet de l'acte : Nomination - Pouvoirs

Extrait du procès-verbal des décisions par écrit des actionnaires du 4 février 2021 :

Les actionnaires, qui détiennent l'intégralité des voix, adoptent, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. Nomination d'un nouvel administrateur

Les actionnaires décident de nommer parmi le candidat proposé par l'actionnaire B, avec effet à compter du 4 février 2021, en qualité d'administrateur de la société:

- ABM - TECNA SA, dont le siège social est situé à 6220 Fleurus, Rue des Sources 5, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0437.245.910 (RPM Hainaut, division Charleroi).

Les actionnaires confirment avoir pris connaissance de la désignation de Monsieur Jean-Pierre FELTRIN, domicilié à 5150 Floreffe, Rue de Spy 15, en qualité de représentant permanent de la société anonyme ABM - TECNA, pour l'exercice de son mandat au sein de la société.

Sauf décision contraire de l'assemblée générale, le mandat d'administrateur de la SA ABM-TECNA sera exercé à titre rémunéré.

2. Pouvoirs

Les actionnaires donnent tout pouvoir à Monsieur Joachim Colot, et/ou Madame Anna Müller ou à tout collaborateur/staff de Deloitte Accountancy SC pour accomplir au nom et pour le compte de la société, toutes les formalités de publication légale relative à la présente décision, et en particulier, la publication d'un extrait du présent procès-verbal aux Annexes du Moniteur Belge et la mise à jour de l'inscription à la Banque Carrefour des Entreprises et, à cette fin, pour signer tous documents, accomplir toutes démarches utiles auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, des guichets d'entreprises et de la Banque Carrefour des Entreprises et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire à cette fin.

Louise Collin
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/02/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).